



FORMALITES POUR L'OBTENTION D'UNE CARTE D'IDENTITE FIVA OU YOUNGTIMER

La carte d'identité FIVA (véhicule construit au minimum il y a 30 ans) ou Youngtimer (véhicule construit il y a 20 à 29 ans) est obligatoire pour participer à des **manifestations internationales de régularité (< à 50 km/h)**.

La carte d'identité est valable 10 ans ou jusqu'au changement de propriétaire.

Prérequis pour la délivrance d'une carte d'identité FIVA ou Youngtimer :

- ✓ Être membre de l'A.C.M. et présenter sa carte de membre à jour de cotisation
- ✓ Le véhicule doit-être immatriculé par les autorités Monégasques

Procédure pour la délivrance d'une carte d'identité FIVA ou Youngtimer :

- ✓ Créer un compte et compléter dûment la demande en ligne sur le site de la FIVA <https://www.fivamembers.org/en/home/>
- ✓ Après quoi, la voiture devra être présentée au Commissaire Technique désigné par l'Automobile Club de Monaco. Après validation de sa part, la carte d'identité sera délivrée une semaine après cette visite.

Tarif pour la délivrance d'une carte d'identité FIVA ou Youngtimer :

- ✓ 180€ réglable par chèque à l'ordre de « A.C.M »

A toutes fin utile vous trouverez ci-dessous deux liens concertants les caractéristiques techniques des automobiles d'époque :

- ✓ <https://carspector.com/>
- ✓ https://www.classicarcatalogue.com/brand/LIST_BRANDS.html